

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJETDate : **21/06/2023**INTITULE DE L'ACTION : **Un quartier en musique**

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	966		
Structures gonflables et maquillage	666	Vente boissons et gâteaux	88
Taureau mécanique	300		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	562		
Coop manau	400		
métro	162		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance	100	Assurance	100
Tracts, affiches	60		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
10px6hx10,85eur	650	10px6hx10,85eur	650
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2338		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2338	TOTAL	2338

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis.**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.